

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 26 juin 2017,

une consultation du public est ouverte du 31 juillet au 8 septembre 2017 inclus sur la commune de CELLES SUR BELLE, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS CELLES SUR BELLE BIOGAZ relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation, activité qui relève du titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre resteront déposés à la mairie de CELLES SUR BELLE, pendant cette période, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels suivants d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations, sur le registre ouvert à cet effet :

Du 31 juillet au 1er septembre 2017 inclus (sauf fermeture de la mairie le 14 août):

le lundi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 16h00
le mercredi : 08h30 à 17h00
le jeudi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 16h00
le vendredi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00

Du 4 septembre au 8 septembre 2017 inclus :

le lundi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 16h00
le mardi : 13h00 à 16h00
le mercredi : 08h30 à 17h00
le jeudi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 16h00
le vendredi : 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au Préfet des Deux-Sèvres (bureau de l'environnement – BP 70000 - 79099 NIORT Cedex 9) ou par voie électronique (pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr) en précisant dans l'objet « enregistrement – CELLES SUR BELLE BIOGAZ ». Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

Cet avis accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R512-46-3 du Code de l'Environnement seront mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Deux-Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr>) (rubriques « publications – annonces et avis – consultations publiques »).

La décision d'enregistrement sera prise par arrêté préfectoral, en application de l'article R512-31 du Code de l'Environnement, par le Préfet des Deux-Sèvres.